

KBC Bank
Société anonyme

Avenue du Port 2, 1080 BRUXELLES
TVA BE 0462.920.226 RPM Bruxelles

Assemblée générale des actionnaires du mercredi 28 avril 2010
au siège de la société, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée débute à 11 heures sous la présidence de M. Jan Vanhevel, administrateur et président du Conseil d'administration.

Le président désigne comme secrétaire M. Tom Debacker qui, avec le président de l'Assemblée, constitue le bureau.

L'assemblée a été convoquée pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
5. Proposition d'approbation de l'affectation du résultat de KBC Bank SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, selon laquelle :
 - il n'y aura pas de versement de dividendes et de tantièmes ;
 - une perte de l'exercice de 3.831.823.914,91 EUR est reportée à l'exercice suivant.
6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2009.

7. Proposition de donner décharge aux administrateurs d'Immo Parijsstraat SA, société acquise par fusion en 2009 par KBC Bank SA, pour leur mandat exercé dans la période du 1^{er} janvier 2009 au 29 avril 2009.
8. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank Nederland NV, société acquise par fusion en 2009 par KBC Bank SA, pour leur mandat exercé dans la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009.
9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2009.
10. Proposition de donner décharge au commissaire d'Immo Parijsstraat SA pour l'exercice de son mandat pendant la période du 1^{er} janvier 2009 au 29 avril 2009.
11. Proposition de donner décharge aux commissaires de KBC Bank Nederland NV pour leur mandat exercé pendant la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009.
12. Nominations statutaires
 - a. Proposition de renommer Monsieur Jan Huyghebaert comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - b. Proposition de renommer Monsieur Luc Philips comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - c. Proposition de renommer Monsieur Jan Vanhevel comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - d. Proposition de renommer Monsieur Germain Vantieghem comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - e. Proposition de renommer Monsieur Etienne Verwilghen comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - f. Proposition de renommer Monsieur Marc Wittemans comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - g. Proposition de renommer Monsieur Julien De Wilde comme administrateur indépendant, conformément aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des Sociétés et dans le Code de Gouvernance d'entreprise, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
 - h. Proposition de nommer Monsieur Marko Voljč comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014, en remplacement de Monsieur Chris Defrancq, dont le mandat expire à l'issue de la présente assemblée annuelle.
 - i. Conformément à la proposition du Comité Audit, proposition de renouvellement du mandat de commissaire de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl, représentée par M. Pierre Vanderbeek et/ou Mme Christine Wymeersch pour la période légale de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013; proposition de fixer les honoraires à 2 008 007 euros par an, indexable annuellement en fonction de l'évolution

de l'indice des prix à la consommation.

13. Tour de table

Ont été déposés au bureau :

1. les preuves de la publication des convocations des détenteurs d'obligations au porteur et obligations dématérialisées, avec les points à l'ordre du jour renfermant les propositions de décision, dans le Moniteur Belge et dans la presse, plus particulièrement :

- le Moniteur Belge, le Tijd et l'Echo du 1er avril 2010
- publication sur le site internet du Luxembourg Stock Exchange et d'Euronext Amsterdam

2. Le texte de la convocation du 12 avril 2010 adressée nominativement aux administrateurs, au commissaire et aux porteurs d'obligations nominatives.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, ce qui dispense de produire la preuve de leur convocation, à savoir :

- KBC Groupe SA : 915.228.481 actions
- KBC Assurances SA : 1 action

915.228.482 actions sont ainsi représentées à l'Assemblée.

KBC Groupe SA est ici représenté par M. Jan Vanhevel. KBC Assurances SA est représenté par M. Tom Debacker.

Le rapport annuel combiné du Conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés, les rapports de contrôle du commissaire sur les comptes consolidés et non consolidés, ainsi que les comptes annuels consolidés et non consolidés de l'exercice 2009 sont ensuite présentés à l'Assemblée et commentés.

M. Tom Debacker, secrétaire, fait rapport sur la discussion, au Conseil d'entreprise, de l'information annuelle prévue dans l'Arrêté royal du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations financières et économiques.

L'Assemblée prend ensuite les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les comptes annuels non consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 sont approuvés à la majorité des voix.

DEUXIEME DECISION

L'affectation du résultat de KBC Bank SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, selon laquelle :

- une perte de l'exercice de 3.831.823.914,91 EUR est reportée à l'exercice suivant ;
- il n'y aura pas de versement de dividendes et de tantièmes ;

est approuvée à l'unanimité des voix.

TROISIEME DECISION

Décharge est donnée aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat pendant l'exercice prenant fin le 31 décembre 2009.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

QUATRIEME DECISION

Décharge est donnée aux administrateurs d'Immo Parijsstraat SA, société acquise par fusion en 2009 par KBC Bank SA, pour leur mandat exercé dans la période du 1^{er} janvier 2009 au 29 avril 2009.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

CINQUIEME DECISION

Décharge est donnée aux administrateurs de KBC Bank Nederland NV, société acquise par fusion en 2009 par KBC Bank SA, pour leur mandat exercé dans la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

SIXIEME DECISION

Décharge est donnée au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2009.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

SEPTIEME DECISION

Décharge est donnée au commissaire d'Immo Parijsstraat SA pour l'exercice de son mandat pendant la période du 1^{er} janvier 2009 au 29 avril 2009.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

HUITIEME DECISION

Décharge est donnée aux commissaires de KBC Bank Nederland NV pour leur mandat exercé pendant la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

NEUVIEME DECISION

Nominations statutaires

a) L'Assemblée décide de renommer Monsieur Jan Huyghebaert comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

b) L'Assemblée décide de renommer Monsieur Luc Philips comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

c) L'Assemblée décide de renommer Monsieur Jan Vanhevel comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

d) L'Assemblée décide de renommer Monsieur Germain Vantieghem comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

- e) L'Assemblée décide de renommer Monsieur Etienne Verwilghen comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

- f) L'Assemblée décide de renommer Monsieur Marc Wittemans comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

- g) L'Assemblée décide de renommer Monsieur Julien De Wilde comme administrateur indépendant, conformément aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des Sociétés et dans le Code de Gouvernance d'entreprise, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

- h) L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marko Voljč comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014, en remplacement de Monsieur Chris Defrancq, dont le mandat expire à l'issue de la présente assemblée annuelle.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

L'Assemblée décide, conformément à la proposition du Comité Audit, de renouveler le mandat de commissaire de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl, représentée par M. Pierre Vanderbeek et/ou Mme Christine Wymeersch pour la période légale de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2013, et de fixer les honoraires à 2 008 007 euros par an, indexable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Les décisions 9 a) à g) incluse sont prises sous réserve d'avis de la CBFA.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est clôturée à heures.

Il en est dressé le procès-verbal.

Après lecture et acceptation du présent procès-verbal, ont signé : les membres du bureau et les actionnaires.

le secrétaire

le président

KBC Groupe SA

KBC Assurances S.A.